



Contrat de Vente

Entre le Vendeur

Madame Doris Guité, demeurant au
 35, rue Tracadièche Est
 Carleton (Québec) G0C 1J0
 Canada
 Téléphone : (418) 364-3822
 Courriel : chatteriedouxvelours@globetrotter.net
 Site Web : www.douxvelours.com
 Titulaire de l'affixe « Chatterie Doux Velours »,
 n° d'enregistrement 4867 à l'Association
 Féline Canadienne.

Et l'Acheteur

M Mme _____
 Adresse _____
 Ville _____
 Province _____
 Code Postal _____
 Téléphone _____
 Courriel _____

Date : _____
 Prix d'achat du chat mentionné : _____
 Race : _____
 Date de naissance : _____
 Sexe : _____
 Couleur : _____
 Nom enregistré : _____
 Géniteur : _____

 Génitrice : _____

Le vendeur consent à vendre et l'acheteur consent à acheter _____ chat(s) Sacré de Birmanie pour la somme de _____ \$.

Un acompte de _____ \$ a été effectué lors de la réservation. Le solde restant sera versée à la prise de possession du chaton.

Ce chat est vendu en tant que : Chat de compagnie
 Chat d'exposition
 Géniteur d'exposition
 Animal retraité

Dans le cas d'un chat de compagnie ou chat d'exposition, l'acheteur s'engage à faire stériliser son chat avant l'âge de six (6) mois. Si la preuve de stérilisation dûment signée par un vétérinaire n'est pas reçue dans le délai suivant (date de naissance + 6 mois) _____, l'éleveur est en droit légal de réclamer le chaton. Les papiers d'enregistrement seront conservés par le vendeur jusqu'à la réception de la preuve de stérilisation.

Le vendeur s'engage à remettre les papiers d'enregistrement dès qu'ils seront disponibles après la réception de cette preuve. L'acheteur devra faire lui-même la demande pour les formules de pedigree à l'Association Féline Canadienne/Canadian Cat Association.

Contrat pour Doux Velours Nom du Chaton

Date de naissance :

Si l'animal est vendu comme géniteur et qu'il ne montre aucun intérêt pour la procréation jusqu'à ce qu'il ait 15 mois, la Chatterie Doux Velours s'engage à le remplacer par un chat d'égale valeur, mais pas nécessairement de la même couleur ou de la même lignée.

L'acheteur s'engage à voir à la bonne santé du chat en s'assurant de respecter les visites annuelles chez le vétérinaire, de voir à ce qu'il ait tous ses vaccins, une alimentation saine, une bonne hygiène et l'affection nécessaire. Ses dents devront être nettoyées quand cela s'avérera nécessaire.

L'acheteur doit lui offrir de la bonne nourriture et de l'eau fraîche en tout temps. La Chatterie Doux Velours utilise la nourriture Royal Canin. La nourriture sèche peut être laissée dans le plat du chat afin qu'il se serve à volonté. La nourriture en boîte leur est servie comme traite, le matin. La litière devra être nettoyée tous les jours. Nous suggérons l'achat d'un poteau pour faire ses griffes afin d'éviter qu'il ne brise le mobilier.

L'acheteur consent à ce que le chaton ne soit jamais mis dehors. Il accepte également de ne pas le vendre à aucune animalerie, abri pour animaux ou laboratoire de recherche. Dans l'éventualité où l'acheteur ne pourrait plus s'occuper de l'animal, le vendeur sera le premier à en être averti.

La Chatterie Doux Velours garantit que ce chat n'a aucun défaut génétique. Cette garantie s'applique sur 2 ans à partir de la date d'achat. Cette garantie n'est pas transférable et se limite à l'acheteur mentionné en rubrique. Si un problème de santé survient, la Chatterie Doux Velours doit en être avisée immédiatement. S'il s'avère que ce problème met en danger la vie ou la santé de l'animal, le chat sera remplacé par un chaton d'égale valeur dès qu'il y en aura un de disponible. L'acheteur doit comprendre qu'un remplacement peut prendre quelque temps afin de trouver le chaton équivalent. Aucun remboursement ne sera versé.

Dans l'éventualité où le chaton ou le chat tombe malade, ne mange plus ou ne boit plus, qu'il soit blessé ou qu'il devienne léthargique, l'acheteur consent à le faire voir par un vétérinaire à ses frais et doit immédiatement prévenir la Chatterie Doux Velours. Tout manquement à cet égard rendra la garantie de santé nulle et non avenue.

Les chatons de la Chatterie Doux Velours viennent avec un carnet de santé et leurs vaccins. Dans le cas peu probable où un chaton/chat mourrait, la Chatterie Doux Velours doit en être avisé immédiatement et une autopsie complète doit être fournie par un vétérinaire certifié. La remise d'une complète histologie des organes et des tissus effectuée par un laboratoire certifiée doit être fournie aux frais de l'acheteur. Un rapport d'autopsie dûment signé par un vétérinaire ou le personnel d'un laboratoire sera acheminé à la Chatterie Doux Velours. Les numéros de téléphone de ceux qui ont procédé à cet examen post-mortem devront apparaître sur le rapport. À défaut de recevoir ce rapport, la garantie ne s'appliquera pas et aucun remplacement du chaton/chat ne sera fait.

La Chatterie Doux Velours privilégie les contacts avec l'acheteur. Nous aimons beaucoup recevoir des photos et des anecdotes au sujet de nos petits protégés.

Ce contrat tient lieu d'engagement légal entre les deux parties. Le vendeur et l'acheteur reconnaissent avoir lu le contrat, le comprennent entièrement et consentent à le signer.

En foi de quoi nous avons signé ce _____
date

signature vendeur



signature acheteur